

COMITÉ DE PARENTS – COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION RÉGULIÈRE DU COMITÉ DE PARENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES TENUE LE MARDI 14 FÉVRIER 2012, À L'ÉCOLE DU MISTRAL, AU 254, AVENUE ROSS, À MONT-JOLI (CP-11-12-105R)

Étaient présent(e) s à la réunion du comité de parents le 14 février 2012 :

Mesdames :

Julie Roberge	Représentante de l'école du Havre–St-Rosaire
Annie Morin	Représentante de l'école Boijoli, secrétaire
Catherine Laurian	Représentante de l'école des Merisiers
Micheline Lizotte	Représentante de l'école Paul-Hubert, présidente et commissaire-parent
Élisabeth Beaudoin	Représentante de l'école du Grand-Pavois, agente à l'information
Katie Bérubé	Représentante de l'école des Cheminots
Cathy Ouellet	Représentante du comité consultatif EHDA

Messieurs :

Patrice Dallaire	Représentant de l'école de Sainte-Luce–des Bois-et-Marées–Lévesque
Yve Rouleau	Substitut à la représentante de l'école des Sources
Pascal D'Astous	Représentant de l'école de l'Écho-des-Montagnes–Lavoie
Claude Lévesque	Représentant de l'école de la Colombe, relationniste et commissaire-parent
Daniel Turcotte	Représentant de l'école Langevin
Michel Pineault	Substitut à la représentante de l'école Paul-Hubert
Martin Veillette	Représentant de l'école Saint-Jean, vice-président
Roberto Parent	Représentant de l'école de la Rose-des-Vents
Nelson Bussières	Représentant de l'école Norjoli

Autres :

Brigitte Leclerc	Membre du CE de l'école des Hauts-Plateaux
Valérie Hébert	Membre du CE de l'école du Havre–Saint-Rosaire
Sylvain Gagné	Membre du CE de l'école des Alizés
Patrice Cayouette	Membre du CE de l'école Paul-Hubert, secrétaire de la réunion

Absences : (*) : motivée

Julie Gasse (*)	Représentante de l'école des Sources
Kathleen Baker (*)	Représentante de l'école du Rocher–D'Auteuil
Marie-Claude Lapierre	Représentante de l'école du Mistral
Nathalie Morin	Représentante de l'école du Portage
Fabrice Techer (*)	Représentant de l'école de l'Aquarelle
Pierre Pelletier	Représentant de l'école des Beaux-Séjours
Régis Beaulieu (*)	Représentant de l'école Élisabeth-Turgeon

1.0 OUVERTURE DE LA RÉUNION ET PRÉSENCE

Mme Micheline Lizotte, présidente, souhaite la bienvenue à tous et toutes; après vérification du quorum, l'assemblée est déclarée ouverte à 18 h 50.

2.0 MOT DE LA PRÉSIDENTE

La présidente, Mme Micheline Lizotte, présente Mme Mélanie Brière, agente de concertation et de liaison à COSMOSS – Mitis. Mme Brière a accepté de venir nous entretenir sur l'organisme.

3.0 INVITÉE : MME MÉLANIE BRIÈRE, REPRÉSENTANTE DU COMITÉ COSMOSS DE LA MITIS

L'organisme COSMOSS de La Mitis est en place depuis 2002. Le Comité local est composé des directeurs locaux des organisations concernées par l'action concertée en faveur des jeunes et de leur famille vivant en contexte de vulnérabilité. Ce comité regroupe le Centre de santé et de services sociaux de La Mitis, le Centre d'emploi local de Mont-Joli, la Commission scolaire des Phares, la municipalité régionale de comté de La

Mitis, et trois représentants des organismes communautaires issus de la Table COSMOSS -9 mois- 30 ans, soit la Maison des familles de La Mitis, la Maison des jeunes de Mont-joli et le Carrefour-Jeunesse-Emploi de La Mitis. Les enjeux majeurs se résument ainsi : 1) offrir un environnement favorisant l'acquisition de saines habitudes de vie; 2) favoriser l'intégration sociale des enfants et des parents; 3) prévenir et réduire les retards de développement chez les enfants d'âge préscolaire afin de les préparer à une entrée scolaire réussie; 4) augmenter la persévérance scolaire et la réussite éducative; 5) favoriser leur intégration professionnelle.

Quatre tables de concertation locales ont leur mode de planification spécifique compte tenu des arrimages entre les différentes structures de concertation : 1) **la Table -9/5 ans** : permettant entre autres aux parents vivant en contexte de vulnérabilité d'avoir des opportunités de faire part de leurs attentes et de leurs besoins en regard de leur rôle de parents; 2) **la Table 6/17 ans** : offrant aux finissants du secondaire tout au long de l'année une sensibilisation aux conséquences physiques, sociales, pénales et juridiques de la conduite à risques (alcool, drogues, vitesse, port de ceinture); 3) **la Table 16/30 ans** : permettant aux 16/30 ans un accompagnement dans leur intégration au marché du travail en facilitant leur choix de carrière et en favorisant leur passage à la vie active; 4) **la Table -9/30 ans** : favorisant les liens de connaissance, de confiance et de cohérence entre les organisations œuvrant auprès des -9/30 ans.

Divers sous-comités existent dans chaque Table; ainsi nous retrouvons dans la catégorie 6/17 ans, un comité en lien avec la consommation; la persévérance; le respect; la sexualité; et un comité-école en santé qui s'intègre aux autres.

Tout le travail effectué par l'équipe du personnel de l'organisation et l'ensemble des partenaires tend à faire de La Mitis un territoire qui présente d'excellentes conditions d'inclusion économique, sociale et culturelle pour les enfants et leurs parents en provenance des différents milieux.

Après une période de questions et d'échanges, Mme Lizotte, présidente, remercie Mme Brière pour son intéressante présentation et sa disponibilité.

4.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (19 h 45)

Les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour :

12.6 Conseil général de la FCPQ

13.5 Politique alimentaire de la Commission scolaire des Phares

Il est suggéré que les discussions soient limitées au présent ordre du jour, incluant les points 12.6 et 13.5.

CP-11-12-105R-42

Il est proposé par Mme Katie Bérubé, appuyé par M. Yve Rouleau, d'adopter l'ordre du jour de la présente réunion, incluant les points 12.6 et 13.5.

5.0 PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 JANVIER 2012

5.1 Adoption

CP-11-12-105R-43

Il est proposé par M. Pascal D'Astous, appuyé par M. Martin Veillette, d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2012 tel que présenté et avec les corrections proposées.

5.2 Suivi

En référence à l'utilisation des gymnases aux écoles Paul-Hubert, Saint-Jean et Langevin : la CSDP est à évaluer l'ensemble des plages horaires avec les principaux partenaires et utilisateurs. La démarche consiste à organiser des plages horaires de façon à convenir aux élèves dans leurs activités parascolaires aussi bien qu'aux autres utilisateurs. Des changements sont à prévoir pour la prochaine année scolaire. Un suivi est exercé sur ce point avec les directions des écoles concernées.

Les points de vue des représentant(e)s et substituts relativement aux consultations *Politique linguistique et Calendrier scolaire 2012-2013* et *Congés préscolaires 2012-2013* du 10 janvier dernier ont été acheminés à la direction de la Commission scolaire des Phares. Ces politiques ont toutes été adoptées lors du dernier

conseil des commissaires et la recommandation faite d'ajouter le comité de parents dans la liste des comités de la CSDP dans la politique linguistique n'a pas été retenue. Cela serait trop compliqué d'ajouter le nom de tous les comités susceptibles de travailler avec la CSDP étant donné qu'ils sont nombreux.

6.0 LA PAROLE AU PUBLIC

Les commentaires émis étaient en relation avec l'implantation du programme d'anglais intensif dans les classes de 6^e année au cours des 5 prochaines années :

- les inquiétudes de parents d'élèves ayant des besoins particuliers : le questionnement est en rapport avec la disponibilité de mesures, moyens et ressources indispensables à la réussite de ces élèves; l'uniformité dans l'implantation du programme ne semble pas possible compte tenu de la variabilité de la clientèle;
- les études disponibles sur un tel programme sont toutes favorables; en contrepartie des sondages sur la mise en place d'un tel programme semblent douteux et des promoteurs feraient du *lobbying* pour l'anglais au Québec;
- des parents sont en faveur d'un tel programme étant donné la mondialisation, la libre concurrence; avec un programme intensif, l'apprentissage sera plus efficace ; plus d'anglais n'entraîne pas nécessairement une diminution du français.

Il est proposé à chaque représentant(e) et/ou substitut de consulter son conseil d'établissement respectif afin de recueillir son positionnement en lien avec l'implantation du programme d'anglais intensif. Un retour sur le sujet se tiendrait possiblement lors de la prochaine réunion du comité de parents.

7.0 NOS RENCONTRES (réunions du comité de parents 2011-2012)

Suite à des demandes et commentaires, certaines règles de conduite s'appliqueront lors des réunions de façon à ce que celles-ci se terminent à des heures convenables pour tous (voyage de retour, travail oblige, etc..).

- des tours de table ne seront pas tenus lors d'une réunion avec conférencier;
- les points de décision devront être présentés et/ou débattus en priorité (au début des réunions);
- les réunions devraient normalement se terminer à 22 h 00 maximum;
- les interventions en lien avec les points à l'ordre du jour devront être préparées, ce qui aura pour effet de limiter le temps et la précision de l'intervention.

8.0 CONSULTATIONS

8.1 Règles de passage, document E153-3 – Année scolaire 2012-2013

Les représentant(e)s et substituts présents à la réunion du comité de parents sont consultés conformément à la Loi sur l'instruction publique sur les *Règles de passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^{ème} cycle du secondaire – année scolaire 2012-2013*.

Les commentaires et/ou suggestions exprimés :

- Page 5, point 1.2.1 :

Dans les cas dits particuliers, l'impression générale qui se dégage est que le parent ne semble pas faire partie prenante du processus d'évaluation. Le parent semble mis en face de la décision. Ne devrait-il pas obligatoirement être un partenaire, être impliqué pour le plus grand bien de son enfant?

Le parent d'un élève HDAA devrait être impliqué dès le tout début du processus d'évaluation aux fins de classement pour qu'il n'y ait pas cette perception de subir la décision concernant son enfant.

- Page 4, 3^e puce :

Que fait-on avec des élèves qui ont besoin de mesures d'appui, si ce n'est pas possible dans leur école?
ex. milieu rural...

- Page 6, point 1.2.4 : (à cette fin : suite)

- ▶ elle valide avec la direction de l'école primaire les hypothèses de classement proposées;
- ▶ elle **décide du classement** de l'élève;
- ▶ elle informe les parents **par écrit**

Ici, le parent semble apprendre la décision à la toute fin du processus; où est son implication dans tout cet exercice?

▪ Page 8, point 2.1 : principes et encadrements légaux :

Ici encore, au secondaire, peu ou pas de place semble accordée au parent. Le parent est-il impliqué ou avisé de la décision à la toute fin?

En bref, ce qui sort du document est l'absence d'implication souhaitée de la part du parent. Tout semble se décider, se valider par l'équipe-école. Serait-il à propos que l'on parle d'équipe école-parent? Et le jeune dans tout ça?

Considérant que les représentants et substituts présents considèrent l'importance de l'implication des parents dès le tout début du processus d'évaluation aux fins de classement, et prioritairement celle des parents d'élèves HDAA;

CP-11-12-105R-44

Il est proposé par M. Martin Veillette, appuyé par M. Pascal D'Astous, d'accepter le document de consultation E153-3 sur les Règles de passage du primaire au secondaire et du 1^{er} cycle du secondaire au 2^e cycle du secondaire pour l'année scolaire 2012-2013 tel que présenté, et de demander à la Commission scolaire des Phares que les parents, en priorité ceux d'élèves HDAA, soient davantage impliqués au tout début du processus d'évaluation aux fins de classement. Accepté à l'unanimité.

8.2 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2012-2013

Les représentant(e)s et substituts présents à la réunion du comité de parents sont consultés, conformément à la Loi sur l'instruction publique (article 275), sur les *Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2012-2013 à la Commission scolaire des Phares.*

Aucune modification apportée au document 2012-2013 en comparaison avec celui adopté pour la présente année scolaire 2011-2012.

CP-11-12-105R-45

Il est proposé par M. Pascal D'Astous d'adopter le document F102-3 relatif aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières pour 2012-2013 tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

CP-11-12-105R-46 :

21 h 10 : une pause de 5 minutes est proposée par Mme Micheline Lizotte, présidente.

CP-11-12-105R-47 :

21h 15 : le retour à la réunion est proposé par Mme Micheline Lizotte, présidente.

9.0 TRÉSORERIE (M. Pascal D'Astous)

9.1 Acceptation des comptes

L'encaisse au compte du comité de parents est de 12 985,16 \$ en date du 14 février 2012, incluant le fonds commun. Aucune demande de remboursement reçue en lien avec la présente réunion.

CP-11-12-105R-48 :

Il est proposé par M. Pascal D'Astous d'accepter le bilan de trésorerie tel que présenté. Accepté.

9.2 Suivi de la rencontre avec M. Marc Girard, directeur des Services des ressources financières

Mme Micheline Lizotte, présidente, fait un résumé de la rencontre avec M. Marc Girard pour discuter des budgets des divers comités (CE, CP, EHDA) pour l'année 2012-2013. Les discussions étaient en lien avec les sujets suivants:

- les dépenses admissibles à un remboursement (dépenses de fonctionnement des comités);
- les résolutions des divers comités pour l'émission de chèques dits spéciaux;
- la présente situation financière des conseils d'établissement, du comité de parents et comité EHDA;
- les surplus accumulés de certains CE en 2011-2012 (en référence à la politique sur les surplus accumulés);
- l'utilisation du fonds commun en 2011-2012 (aucune demande à ce jour);
- l'administration judiciaire des fonds (une question de jugement).

Il est mentionné aux représentant(e)s et substituts que les frais encourus (gardiennage, kilométrage) lors de leur participation aux réunions des divers comités sont remboursables sur présentation de la documentation à cet effet.

10.0 COSMOSS

Des commentaires sont émis en lien sur les présentations des représentants des deux organismes COSMOSS Rimouski-Neigette et de La Mitis. Des questionnements sont soulevés quant à l'implication et à la participation de représentants du comité de parents aux divers comités de ces organismes : comment travailler avec ces derniers sur des projets précis; comment développer des activités parascolaires avec les directions d'école, les parents et la communauté?

Il est suggéré par Mme Micheline Lizotte, présidente, d'inviter des représentants des deux organismes à assister aux deux prochaines réunions du comité de parents pour leur permettre de constater ce qui se fait et ainsi évaluer plus précisément ce qu'il est possible de faire ensemble.

11.0 PLANIFICATION STRATÉGIQUE DE LA FCPQ (M. Michel Pineault et M. Yve Rouleau)

La FCPQ a récemment fait parvenir un questionnaire aux comités de parents du Québec pour nourrir la planification stratégique de leur Fédération. Le plan stratégique est un outil très important puisqu'il permet à la FCPQ de se fixer des objectifs à long terme (5 ans). Ainsi la Fédération sera mieux à même de réaliser sa mission fondamentale, soit celle de bien représenter les parents d'élèves de l'école publique québécoise.

Deux questions nous invitent à partager les réflexions des représentants et substituts à propos des enjeux d'avenir auxquels la Commission scolaire des Phares aura à faire face.

Question 1:

Comme parents engagés dans les comités scolaires, quel est l'enjeu qui aura le plus d'impact sur vous au cours des 5 prochaines années?

Le principal enjeu identifié est le suivant :

- **les moyens pour contrer les effets négatifs des compressions budgétaires actuelles sur le maintien et la qualité des services éducatifs offerts à l'ensemble des élèves;**

D'autres enjeux font l'objet de préoccupations :

- un encadrement (projet de loi) et une mobilisation générale de tous les intervenants pour enrayer le problème d'intimidation dans les écoles;
- les fermetures d'écoles en milieu rural;
- l'implantation du programme d'anglais intensif (le financement, la mise en place du personnel enseignant et du personnel aidant pour les jeunes ayant des difficultés);
- l'évaluation des technologies modernes d'information et de communication ainsi que les moyens de contrôle;
- les suivis des conventions de partenariat et celles de gestion et de réussite éducative.

Question 2 :

En quoi votre comité de parents aurait-il besoin de soutien pour faire face à l'enjeu que vous avez identifié à la question 1?

- des informations sur les budgets de la commission scolaire, des écoles et centres de formation;
- des consultations auprès des parents dans l'ensemble des écoles;
- d'une mobilisation générale de tous les intervenants du milieu scolaire.

Le comité de parents doit être consulté pour prendre le pouls des parents avant de prendre des mesures et un maximum d'informations doit être fourni à ceux qui en dernier lieu décident. Il faut éviter les zones grises qui apportent leur lot d'inquiétudes, de craintes et d'insécurité; ces irritants favorisent parfois des prises de position à l'inverse du mouvement souhaité.

12.0 INFORMATIONS

12.1 Commissaires-parents (M. Claude Lévesque)

Informations du conseil des commissaires pour la période du 10 janvier au 14 février 2012:

- Les compressions du MELS à l'ordre du jour;
- Mises à jour de la composition des divers comités;
- Quantification des postes et tâches;
- Présentation sur l'implantation de l'anglais intensif.

12.2 Agente à l'information (Mme Élisabeth Beaudoin)

Les communiqués de presse, les bulletins du président et l'essentiel de presse de la FCPQ, et autres informations en lien avec l'éducation vous sont acheminés sur une base régulière.

Le 36^e Congrès annuel de la Fédération des comités de parents du Québec se tiendra les 1^{er} et 2 juin 2012 au Campus Notre-Dame-de-Foy, à Saint-Augustin-de-Desmaures sous le thème « **Les parents au cœur de la réussite** ».

12.3 Comité de transport (Mme Élisabeth Beaudoin)

Rien à signaler.

12.4 Comité EHDAA (Mme Cathy Ouellet)

Mme Ouellet informe le comité qu'elle a participé récemment au Forum sur les élèves HDAA. Le plan d'intervention unique et informatisé est à l'étude et sera mis en application à la CSDP. L'implantation du programme d'anglais intensif fait l'objet de discussions et de préoccupations au sein du comité consultatif EHDAA. Deux (2) représentants des comités EHDAA siègent maintenant comme délégués au Conseil général de la Fédération des comités de parents du Québec. M. Maurice Vinet, protecteur de l'élève à la CSDP, sera l'invité du comité EHDAA lors de la prochaine rencontre.

12.5 Correspondance (Mme Micheline Lizotte)

Lettre reçue de Mme Virginie Hébert, membre du CE de l'école du Havre–Saint-Rosaire, en lien avec l'implantation du programme d'anglais intensif.

La correspondance est acheminée aux représentant(e)s sur une base régulière. Les informations pertinentes sont communiquées au fur et à mesure que nous discutons des points à l'ordre du jour.

12.6 Conseil général de la FCPQ (M. Michel Pineault)

M. Pineault fait part de sa participation au dernier Conseil général de la FCPQ les 10 et 11 février dernier. Les principaux points à l'ordre du jour étaient : 1) la position de la FCPQ à propos de l'enseignement intensif de l'anglais ; 2) la vision de la fédération vis-à-vis la démocratie scolaire (élections des commissaires d'écoles) ; 3) la position de la Fédération concernant les compressions budgétaires du MELS.

D'autres sujets tels que le droit de vote des commissaires-parents, l'autofinancement de la Fédération, ainsi que le 36^{ième} congrès annuel les 1^{er} et 2 juin 2012 ont fait l'objet de discussions. Le tout s'est terminé par une présentation sur les parlements étudiants du Québec.

13.0 DIVERS

13.1 Conférence de M. Jasmin Roy

Date et heure : le 22 février prochain, à 19 h. Cette conférence-formation est organisée par les membres du conseil d'établissement de l'école Paul-Hubert à l'intention des membres des CE et aux parents des élèves de la CSDP. Le thème « **En admettant la différence des autres, vous embrassez les vôtres...** » vous amènera à réfléchir sur les conséquences de l'intimidation, les façons de survivre au rejet, l'acceptation des différences, rebâtir son estime personnelle et devenir un modèle pour les autres.

13.2 Conférence de M. Pierre Lavoie

Cette conférence se tiendra le 29 mars prochain, à 19 h 15, à l'auditorium de l'école Paul-Hubert. Le thème portera sur la réussite et la persévérance. Une demande est adressée aux représentant(e)s et substituts de faire la promotion de cette conférence auprès de leur direction d'école et des membres de leur conseil d'établissement.

13.3 Réponse au comité EHDA

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

13.4 Projet Libre récréation

Ce projet est reporté étant donné tout le travail présentement relié à l'implantation du programme d'anglais intensif en 6^e année.

13.5 Politique alimentaire de la CSDP

Une information disant que la vente des produits de l'érable est interdite comme activité de financement dans les écoles.

14.0 ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Réunion très intéressante. Le souhait en début de réunion à l'effet de limiter la durée des interventions semble porter fruits. Merci.

15.0 DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Le 13 mars 2012, à 18 h 30, à l'école de l'Écho-des-Montagnes, au 10, 8^e avenue Lefrançois, Saint-Fabien.

16.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CP-11-12-105R-48 :

Il a été proposé par M. Martin Veillette et résolu de lever l'assemblée à 22 h 25. Accepté.

Micheline Lizotte
Présidente du comité de parents

Patrice Cayouette
Secrétaire de la réunion

Annie Morin
Secrétaire du comité de parents